



commune de **Jouars -
Pontchartrain**

**ARRETE DU MAIRE
PORTANT DELEGATION
D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS A
MONSIEUR THOMAS MENGELLE-TOUYA
2^e ADJOINT AU MAIRE**

Direction Générale : MB/PG
ADM_136_2023

Nous, Maire de la Commune de Jouars-Pontchartrain,
Vu les articles L 2122-1, L 2122-18, L 2122-20 et R 2121-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 16 décembre 2021 par laquelle le Conseil municipal a fixé à 7 le nombre des adjoints au Maire,

Vu l'élection le 24 mars 2022 complétée par la délibération n° 001_2022_ADM de Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA en qualité de 2^{ème} Adjoint au Maire,

Considérant que l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales confère au Maire la possibilité de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement de ceux-ci à des membres du Conseil municipal,

Considérant la prise de fonction de Mme BUCHER en tant que Maire par intérim à compter du 21 Août 2023 et en l'absence pour congés annuels de Mme BUCHER pour la période comprise entre le 23 Août 2023 et le 5 Septembre 2023,

ARRETONS

ARTICLE 1 Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA, 2ème Adjoint, reçoit délégation temporaire sous notre surveillance et sous notre responsabilité, pour prendre toutes décisions concernant les affaires suivantes :

- **Urbanisme** : à ce titre, les points suivants lui sont rattachés :
 - Décisions en matière d'autorisations d'utilisation du sol,
 - Suivi des demandes des pétitionnaires
 - Modification, Révision du PLU

ARTICLE 2 Un double de toutes les lettres signées par le 2e Adjoint nous sera transmis immédiatement ainsi que le dossier correspondant.

ARTICLE 3 La présente délégation entre en vigueur à partir 23 Août 2023 jusqu'au 5 Septembre 2023.

ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Jouars-Pontchartrain, le 21 Août 2023.



Certifié exécutoire par affichage
en mairie, le
et par transmission
en Préfecture le